

Conseil d'école du 07 novembre 2014

La séance a débuté à 18h00 et s'est terminée à 20h00.

Etaient présents :

- ✓ M. Michel TESTUT, maire,
- ✓ M. Augustin CASAURANCQ, adjoint au maire chargé des affaires scolaires,
- ✓ M. Henri BAYO, DDEN,
- ✓ Mmes De Pinho, Gomez, Guichard, Levilain, Longieras, Lopez, Maurice, Salinie représentantes des parents d'élèves ,
- ✓ Mrs Boucard, Potie représentants des parents d'élèves,
- ✓ Mmes Bourdet, Desmoulin, Greigis, Lestrade, Mercier, Méritet, Ribot et Mrs Desmoulin, Georget, Lentz, Mathieu. Mme Dalbavie actuellement en congé maternité est remplacée par Mme Greigis.

Sont excusées : Mme Pons, Inspectrice de l'éducation nationale - circonscription de Périgueux Nord, Mme EYMERY, Mme HOREAU..

Après avoir accueilli l'ensemble des membres présents et excusé les absents, M. Mathieu rappelle le plaisir qu'il éprouve à enseigner et à exercer la tâche de direction à l'école élémentaire de Chancelade.

Le directeur présente l'équipe pédagogique et rappelle que le psychologue scolaire, M. Fournier, et Mme Colas, maître E, interviennent dans notre école au titre du RASED. Mme Allart et Melle Parnel interviennent dans les classes de CP/CE1 et CP en soutien pour des enfants reconnus par la MDPH. Mme Perreu assure la tâche du secrétariat.

- 1) L'ordre du jour appelle à approuver le **compte rendu du Conseil d'école du 17 juin 2014**. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.
- 2) Après l'avoir rapidement présenté, le directeur demande au Conseil d'approuver le **Règlement intérieur de l'école élémentaire de Chancelade**. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.
- 3) Puis, c'est au **Règlement intérieur du Conseil d'école** pour l'année scolaire 2014/2015 d'être présenté et d'être approuvé à l'unanimité.
- 4) **Vie de l'école** : rentrée 2014 ; données chiffrées, activités sportives et culturelles programmées (Denis MATHIEU).

L'école élémentaire de Chancelade est désormais rattachée depuis la rentrée scolaire à la circonscription de Périgueux Nord, dont l'Inspectrice est Mme Pons.

Le directeur remercie la municipalité et monsieur le Maire d'avoir fait inscrire la devise de la République et d'avoir fait apposer le drapeau tricolore et le drapeau européen sur la façade de l'école. Sera rajouté le nom de l'école : Marcel FOURNIER.

Après avoir communiqué les effectifs connus à la rentrée des vacances de Toussaint, le directeur présente un tableau de bord qu'il alimentera au cours de l'année scolaire et qui sera complété pour chaque année scolaire future. Une étude prospective sur les deux prochaines années établie à partir des seuls effectifs actuels des Grandes sections et Moyennes section de l'école maternelle nous confirme la tendance à la hausse de l'effectif global et une plus grande disparité des effectifs par niveau d'âge que pour les années précédentes.

Monsieur le Maire nous annonce la livraison pour 2016/2017 de 47 logements sociaux sur la commune et rappelle le fort taux d'attractivité de Chancelade.

L'organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC) est évoquée, soit trois plages horaires de 30 mn par semaine de 11h30 à midi. Pour rappel, l'enseignant est totalement disponible sur ce temps horaire pour un groupe à effectif réduit et à besoins particuliers. La programmation et le contenu de ces activités ont été validés pour la période de septembre à décembre 2014 par Mme l'Inspectrice.

Une réunion de rentrée a été organisée le 19 septembre 2014. Trop peu de parents ont répondu à cette rencontre importante de début d'année.

Outre le projet musical porté par le conservatoire et Mme Labaune pour les élèves de CP et de CE1, le directeur présente l'ensemble des activités culturelles programmées pour cette année scolaire (tableau mis à disposition avec l'ordre du jour). D'autres activités seront organisées qui feront l'objet d'une présentation pour les prochains Conseils d'école.

Le directeur souligne que la municipalité alloue des ressources importantes pour le fonctionnement de l'école élémentaire, les activités culturelles et éducatives ainsi que pour les équipements. Deux classes seulement ne sont pas équipées à ce jour de Tableau Blanc Interactif. Le directeur a organisé au quinze de chaque mois un rendez vous avec le service comptabilité de la municipalité pour faire un point sur le suivi des budgets.

5) Plan particulier de mise en sureté face aux risques majeurs (PPMS) et programme annuel de prévention.

L'ensemble des documents obligatoires fera l'objet d'une présentation au cours de l'année. Il s'agit du registre de sécurité qui fera l'objet d'une nouvelle présentation et d'une mise à jour ; du PPMS qui fera aussi l'objet d'une remise à jour en collaboration avec la municipalité ; du registre des dangers graves et imminents ; du registre de santé et sécurité au travail et du document unique d'évaluation des risques. A noter que le dossier technique amiante existe déjà pour l'école. Les consignes de sécurité ont été mises à jour et affichées dans chaque classe. Un exercice d'évacuation a été réalisé le 7 octobre dernier. Le directeur remercie les services de la commune pour leur aide et soutien en matière de sécurité. Monsieur le Maire nous précise que le Plan Communal de Sauvegarde sera bientôt finalisé et nous permettra de construire le PPMS.

Toutefois, il faudra engager une réflexion collective pour réduire les risques d'accidents sur la zone qui jouxte le bâtiment de la cantine scolaire (accès aux toilettes des filles de la cour du haut, murets).

6) Coopérative scolaire (Olivier DESMOULIN).

Après avoir présenté le nouveau bureau (M. Desmoulin-Président, Mme Desmoulin-Trésorière, M. Georget-Secrétaire) ; M. Desmoulin nous communique le solde créditeur du compte d'un montant de 3 302.94 €. Une somme de 11.53 € en liquide a été virée sur le compte. Le contrat d'assurance établi au nom de la coopérative sera réglé par la mairie. Mmes De Pinho, Maurice interviennent à propos du montant de la cotisation, et de la proportion de parents qui ne participent pas. Il est rappelé que la cotisation est volontaire et non obligatoire et que les photos mises en vente ne sont que collectives et non individuelles. M. Boucard confirme que l'Association des parents d'élèves participera comme d'habitude. Monsieur le Maire distingue le rôle du directeur de celui de l'engagement des enseignants dans le fonctionnement de la coopérative scolaire dans l'intérêt des enfants.

7) Information et point d'étape sur le Projet éducatif territorial (M. Le Maire).

Le directeur participera au prochain Comité de pilotage pour représenter l'école élémentaire. Il émet l'idée que des financements communs pris sur les budgets propres aux activités périscolaires et scolaires pourraient donner lieu à des investissements en matériel, dont sportifs.

Puis, monsieur le Maire prend la parole. Après avoir présenté l'organisation à la rentrée des Temps d'Activités Périscolaires, les effectifs par tranches horaires et activités, il fait l'inventaire des difficultés rencontrées : un taux d'encadrement dans la limite légale, des familles qui ne se projettent pas dans ces activités à la rentrée scolaire et les enfants qui attendent leurs parents à la sortie des cours et qui sont intégrés dans des groupes qu'ils n'ont pas choisis. La directrice du service, Mme Ronteix fera des propositions à l'occasion du prochain Comité de Pilotage. M. Georget intervient sur le taux d'encadrement et sur la question de la mutualisation du matériel en évoquant le risque de perte (constaté les années précédentes). Monsieur le Maire répond que c'est le taux moyen sur site qui est contrôlé par la CAF et la DDJS. La mutualisation évite de multiplier les investissements même si les objectifs pédagogiques ou éducatifs ne sont pas les mêmes. Le directeur préconise que des règles d'utilisation soient établies et respectées par les deux parties par convention.

M. Boucart a constaté que les effectifs en Accueil-découverte sont stables mais que l'Accueil-initiative remporte moins de succès, sans doute par appauvrissement de l'offre. Monsieur le Maire expose les difficultés qu'auront les collectivités locales à boucler leurs budgets. Les capacités d'investissements pour la commune de Chancelade vont diminuer pour 2015 et les années à venir. Toutefois, il exprime sa volonté de maintenir le budget de l'école.

8) Point d'étape sur les travaux réalisés et en cours (M. Casaurancq - adjoint chargé des affaires scolaires).

Avant de laisser la parole à M. Casaurancq, le directeur a institué une fiche travaux, navette entre l'école et les services techniques, avec un suivi. Le directeur suggère que les vacances de printemps pourraient être propices à la réfection des espaces verts de la cour du haut. D'autre part, il attire l'attention des élus sur la porte des toilettes des filles de la cour du bas qu'il faudra changer rapidement et sur la porte du secrétariat.

M. Casaurancq nous présente les travaux qui ont été réalisés et leur montant.

La porte des toilettes des garçons de la cour du haut a coûté 1 610.84 €. La réfection des préaux sera réalisée sur le temps scolaire et devrait être terminée au 1^{er} décembre prochain. Le chantier sera sécurisé. Des travaux en régie réalisés par les services techniques s'élèvent à 544.15 €. La charge

en personnel s'élève à 950.26 €. Les tableaux ont été recouverts d'un film Velleda pour un coût de 465 €.

Interviennent le directeur pour le respect de la sécurisation du chantier des préaux et M. et Mme Desmoulin pour le nettoyage impossible des tableaux Velleda. M. Casaurancq annonce qu'un produit sera mis à disposition des personnels chargés du nettoyage. M. Potie s'inquiète de l'éventuelle dangerosité de ce produit en milieu scolaire. Répondant à Mme Ribot, monsieur le Maire répond qu'il est actuellement impossible pour la municipalité d'acheter de vrais tableaux Velleda.

9) Questions des représentants des parents d'élèves.

En préambule à l'intervention des représentants des parents d'élèves, le directeur rappelle que les questions de pédagogie ou de méthode d'apprentissage sont à poser directement à l'enseignant.

- ✓ Intervention du responsable informatique sur le temps scolaire : monsieur le Maire répond que la municipalité examine la mutualisation du service informatique avec d'autres communes et qu'il est illusoire de penser que la mairie puisse assurer la formation B2I.
- ✓ L'étude surveillées n'est plus assurée par les enseignants.
Le directeur rappelle les textes. Les municipalités peuvent mettre en place dans les locaux scolaires une étude surveillée en dehors du temps scolaire. Les enseignants n'ont de responsabilité à assumer que s'ils ont accepté d'exercer cette mission. Dans ce cadre, les enseignants agissent pour le compte de la commune, mais sont couverts par les dispositions de l'article L 911-4 du Code de l'éducation. M. Boucard regrette que les enseignants ne s'impliquent pas dans l'étude surveillée. M. Georget rappelle les faits qui ont provoqué l'arrêt de l'intervention des enseignants. Le directeur reprend la parole pour rappeler que l'enseignant doit être volontaire et qu'il a sollicité en début d'année l'ensemble de l'équipe pédagogique. M. Boucard demande que l'étude soit étendue aux CP/CE1. Monsieur le Maire répond qu'il étudiera la question et qu'il pourrait faire deux études.
- ✓ Porte des toilettes condamnée pour les garçons dans la cour du haut : celle-ci a été remplacée avant les vacances de Toussaint.
- ✓ Propreté des toilettes et les solutions apportées par la mairie : M. Boucard évoque les difficultés de surveillance relevées pour les toilettes et que certains élèves ne s'y rendent pas de la journée. Monsieur le Maire reconnaît un problème d'ergonomie des lieux qu'il faudra résoudre dans le temps. Mme Bourdet y passe de temps de temps lors de ses surveillances et n'a pas relevé de soucis particuliers de propreté. M. Georget confirme qu'il n'y a pas de confusion possible entre les toilettes des petits et des grands.
- ✓ Portail du garage à vélo : il est toujours ouvert.
- ✓ Fonctionnement de l'ascenseur d'accès à la cour : il fonctionne depuis la rentrée des vacances de Toussaint et a été utilisée pour une enfant de CP.
- ✓ Travaux sur les préaux fleurs.
- ✓ Différence de comportement d'élèves perturbateurs entre les temps de surveillance scolaire et les temps de surveillance périscolaires : malgré le travail de sensibilisation de Mme Ronteix sur ses équipes, monsieur le Maire reconnaît que le cadre scolaire est différent de celui des activités périscolaires. Les enfants ressentent moins de pression qu'en temps pédagogique et se relâchent.
- ✓ A quoi sert la tablette à la cantine ? : cette tablette est un outil permettant de simplifier la gestion comptable de la cantine. Mme Gomez demande si cette tablette ne sert pas à prendre en photos les enfants à table. M. Casaurancq lui répond qu'elle permet de prendre en photo les tables salies pour qu'il soit au courant et en profite pour rappeler les règles inscrites dans le règlement intérieur de la cantine scolaire.
- ✓ Respect des tranches d'âge pour les TAP Découverte non respectés : le maire répond que pour Mme Ronteix, les CE2 sont associés aux CM et que les CP sont associés aux CE1.
- ✓ Mme Bourdet demande que les enfants du second service sortent plus tôt pour aller aux toilettes et faire une coupure. Puis, Mme Gomez questionne le maire sur l'absence de distribution d'un fruit le mercredi. Il lui répond qu'il cherche à réduire les frais de gestion et que distribuer un fruit le mercredi engendre un coût supplémentaire. Il indique le prix de revient actuel d'un repas à la cantine (11.80€) et qu'il sera impossible de maintenir le prix demandé aux parents compte tenu des difficultés budgétaires futures. M. Boucard souligne la qualité des repas servis au restaurant scolaire, propos confirmés par M. Desmoulin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance :

Liliane RIBOT

Le directeur :

Denis MATHIEU

Annexes :

1. Effectifs à la rentrée 2014 (arrêtés aux vacances de Toussaint) et Projections pour l'école élémentaire de Chancelade.

Années scolaires	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total effectif (N)	Différence N- (N-1)
2013/2014	33	37	49	44	41	204	
2014/2015	59	33	45	53	42	232	+ 28
2015/2016	48	59	33	45	53	238	+ 6
2016/2017	34	48	59	33	45	219	- 19

2. Parcours scolaires dans l'école (extrait du Tableau de bord de l'école élémentaire de Chancelade)

Année	2010/2011		2014/2015	
	nombre	%	nombre	%
Nombre d'élèves				
Cycle 2 en 2 ans	3	2.8	2	1.45
Cycle 2 en 4 ans	7	6.6	3	2.18
Cycle 3 en 2 ans	3	1.9		
Cycle 3 en 4 ans	17	10.9	7	7.36
Orientés en CLIS				
Orientés en SEGPA	4	6.9		
Orientés en ULIS				

2010 : cycle 2 (CP+CE1) - cycle 3 (CE2+CM1+CM2)

2014 : cycle 2 (CP+CE1+CE2) - cycle 3 (CM1+CM2)

3. Réforme des rythmes scolaires (intervention de Monsieur le Maire)



Chancelade, le 07 novembre 2014

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires est effective sur la commune de Chancelade depuis la rentrée scolaire 2013-2014. Elle se poursuit en 2014/2015. Pour rappel, cette réforme vise une amélioration des conditions d'apprentissage des enfants des écoles maternelles et primaires en répartissant mieux les temps d'instruction dans la semaine. Elle vise aussi à faciliter l'accès des enfants à une offre socio-éducative qui doit permettre l'épanouissement de chacun dans un souci de complémentarité avec la scolarité. A Chancelade, un comité paritaire a été constitué. Ce comité a décidé de valider une proposition d'organisation dont le point de départ est l'ouverture de l'école le mercredi matin, en contrepartie de quoi, les enfants finissent l'école 45 minutes plus tôt chaque autre jour de classe. Face à ce choix, les services municipaux se sont positionnés pour faire une offre d'accueil des enfants après 15h45 qui soit la plus diversifiée et la plus souple possible. La commune est auprès de ses administrés pour que chaque famille puisse trouver des solutions qui dépassent le simple besoin de mode de garde.

Inscriptions à la rentrée

École élémentaire	Accueil découverte	Accueil Initiation	Vie Associative
Lundi	147	14	5
Mardi	132	18	4
Jeudi	126	14	26
Vendredi	131	18	8

Accueil découverte

Lundi	Conte	jardin	Jeux rythmiques	Petit bricolo x 2	Challenge game	Atelier culinaire et santé	Sport et santé
Mardi	Jeux extérieurs	jardin	multimédia	Kezako x2	Jeux vivre ensemble	peinture	
Jeudi	conte	jardin	Jeux rythmiques	Petit bricolo	Challenge game	Atelier culinaire et santé	Sport et santé
Vendredi	Jeux extérieurs	jardin	multimédia	Kezako x2	Jeux vivre ensemble	peinture	

Accueil initiation

L'accueil initiation a été modifié au vu de la fréquentation de l'année passée (2013/2014), la dernière inscription pour cette première période a eu lieu en juin 2014 et a confirmé cette fréquentation modeste, ainsi l'offre est la suivante :

Lundi et jeudi	Club nature
Mardi et vendredi	sport

La fréquentation réelle :(chiffre fin de première période)

École élémentaire

		animateur	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Découverte	Multimédia	Milton		13		14
	Jeux rythmique conte		17		19	
	Jeux d'extérieur	Martine	11		10	
	Atelier culinaire	Marie L	15		19	
	Peinture			19		16
	Kezako 1		Eva		16	
	Kezako 2	Marie P		18		14
	Challenge game	Marie P	19		18	
	Petits bricolos 1	Alexandra	13			
	Petits bricolos 2	Eva	14		17	
jardin	Emma	18	18	18	18	
Sport et sante	jeremie	15		15		
Jeux vivre ensemble	caroline		18		17	
	Tot. Découverte		122	119	116	113
Initiation	Club nature	Caroline Lochou	12		13	
	Sport	Jérémie Délias		17		18
	Tot. Initiation		12	17	13	18
Vie associative	théâtre		5			
	danse			4		
	judo				17	
	tennis				9	6
	gym					2
	Accompagnement bus	patrick				
	Tot. Vie Asso.		5	4	26	8
TOTAL						

Taux d'encadrement :

Le taux d'encadrement légal pour les TAP en élémentaires est de 1 animateur pour 18 enfants. Voici les taux d'encadrement actuels :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Taux d'encadrement	14,8	17	16,1	16,4

Les difficultés rencontrées :

– quelques familles ne sont pas venu le jour de l'inscription car elles avaient du mal à se projeter pour les activités de la rentrée

– **La répartition des enfants dans les différents accueils.**

Les accueils découverte (gratuits) ont fait le plein, ce qui n'est pas le cas des accueils payants (initiation et vie associative) pour lesquels les taux d'encadrement sont très faibles. Ainsi nous avons du réadapter notre proposition en diminuant l'offre initiation et en augmentant l'offre découverte.

– **Les salles d'accueil.**

Au vu des inscriptions, nous demandons des espaces pour accueillir les enfants (salles de classe à l'école maternelle, une salle de classe élémentaire tous les jours (établissement d'un roulement de classe avec le directeur de l'école).

– **Les enfants oubliés.**

Chaque soir, 3 à 5 enfants nous sont présentés par les enseignants vers 15h55 parce que leurs parents ne sont pas arrivés. Nous devons donc toujours intégrer ces enfants à des groupes qui ont déjà débuté leur activité.

Les inscriptions :

Le mercredi 15 octobre 2014 a eu lieu l'inscription pour la deuxième période en élémentaire.

Des listes d'attente avaient été établies pour satisfaire chaque enfant dans ses choix. A l'inscription les enfants ayant pour la plus part fait un autre choix pour cette période les listes d'attente sont remises à jour pour chaque période.

Inscriptions pour la 2ème période

École élémentaire	Accueil découverte	Accueil Initiation	Vie Associative
Lundi	131	19	5
Mardi	110	18	4
Jeudi	122	16	26
Vendredi	122	12	8

Propositions pédagogique

Accueil découverte

Lundi	Conte	Lire et faire lire	jardin	multimédia	origami	Jeux géants	Atelier culinaire et santé	Sport et santé
Mardi	Jeux de société		jardin	Cup song x 2	Jeux collectifs	Art de la scène	Art préhistorique	
Jeudi	conte		jardin	multimédia	origami	Jeux géant	Atelier culinaire et santé	Sport et santé
Vendredi	Jeux de société		jardin	Cup song x 2	Jeux collectifs	Art de la scène	Art préhistorique	

Accueil initiation

Lundi et jeudi	ART DU CIRQUE
Mardi et vendredi	SPORT : foot / sand-ball

Un point ultérieur sera présenté sur la fréquentation réelle pour cette deuxième période.

Rappel des objectifs éducatifs du PEDT

LES VALEURS PORTEES PAR LA COMMUNE

- La promotion de l'égalité, de la fraternité et de la solidarité
- La prise en compte des enfants dans leur globalité (dimensions affective, cognitive, motrice...)
- Le respect de la laïcité
- Le combat contre les déterminismes (biologique, social et culturel)
- L'éducabilité de chacun
- L'acceptation de la différence et le respect de chacun
- La co-éducation visant le bien-être de chaque enfant en donnant à chaque co-éducateur (parents, enseignants, professionnels des structures enfance...) sa place pleine et entière

LES PRINCIPES

Les professionnels des accueils de loisirs se placent dans une position d'acteurs complémentaires dans l'éducation des enfants. En effet, c'est dans une relation constante et de confiance mutuelle avec les parents et les enseignants que les personnels d'animation pourront identifier les besoins de chaque enfant pour leur permettre un épanouissement optimum.

La découverte de la vie en collectivité est aussi au cœur du travail de l'équipe d'animation. Le groupe (collectif enfants) est un moyen complémentaire à l'épanouissement individuel. C'est dans l'inter-relation que chacun grandit au mieux.

OBJECTIFS EDUCATIFS

- Permettre aux enfants d'accéder à des activités socio-éducatives de qualité visant l'épanouissement individuel et la découverte culturelle.
- Développer les notions d'entraide et de solidarité
- Favoriser la citoyenneté au sein des accueils de loisirs.